

Compte rendu de séance

Séance du 9 Mai 2018

L' an 2018 et le 9 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de VANÇON Claude Maire

Présents : M. VANÇON Claude, Maire, Mme THIRION Geneviève, MM : DAUTREVILLE Rémi, DROGUET Julien, FELTEN Fabrice, GATTO Cédric, GROSJEAN Olivier, LAGATIE Stéphane, PETITJEAN Christophe

Excusé(s) : Mmes : JEANMICHEL Annie, REVOY Françoise

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 03/05/2018

Date d'affichage : 15/05/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. DROGUET Julien

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CLASSEMENT PARTIEL DU CHEMIN RURAL N°5 - 2018-039

CLASSEMENT PARTIEL DU CHEMIN RURAL N°5

réf : 2018-039

Le Maire propose aux membres du conseil de classer le chemin rural n°5 en chemin communal à partir de l'intersection du chemin communal n°2 jusqu'à l'intersection du chemin rural n°9.

Au delà de cette limite, le chemin rural est mitoyen par moitié avec la commune et l'Association Foncière de Monthureux le Sec, soit sur une longueur de 395 mètres linéaire environ.

Après en avoir délibéré, le projet de classement proposé est voté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 07/06/2018
Le Maire
Claude VANÇON